

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021 PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis METAIREAU, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Claudine BAHUAUD épouse BIGEARD, Ingrid BILLON épouse LOIRET, Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Bruno CESBRON, Lucienne DEHAINE, Alexandre FAGUET, Franck LE CALVE, Jean-Jacques LOIRET, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Xavier RINEAU

EXCUSE AVEC POUVOIR : Cyrille JOLIVET donne pouvoir à Franck LE CALVE

EXCUSEE: Faiza GIRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile MAJORAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2020

Suite à la transmission du procès-verbal faisant état des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION AU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 9 juin 2020, Monsieur le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

DDM2021-01: convention avec le centre de gestion pour une mission de maintenance des Archives physiques Intervention du service Assistance archives du Centre de gestion pour une mission de maintenance des archives physiques pour une durée de trois semaines (105 heures effectives) au tarif de 42 € l'heure.

DDM2021-02 : convention avec le GAB pour un accompagnement à l'élaboration du cahier des charges de restauration collective et à l'analyse des candidatures

Dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire à venir, le GAB 44 est retenu pour accompagner la commune dans l'élaboration du cahier des charges de restauration collective et l'analyse des candidatures pour un montant de 3 240 € (net de TVA).

Question de Xavier Rineau : « Avez-vous avancé dans votre réflexion pour aider Convivio ? » M. le Maire répond par la négative.

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va leur être présenté un rapport sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2021, le but étant qu'un débat s'instaure au sein de l'assemblée. Il précise que cette procédure n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants mais cette démarche est prévue dans le règlement intérieur du conseil municipal.

Il passe la parole à Serge CABOCHE, Adjoint aux finances pour la présentation du rapport. Ce débat a pour objectifs de permettre à l'assemblée délibérante :

- 1) d'être informée sur le contexte externe et sur la situation financière propre de la collectivité
- 2) de discuter les orientations qui préfigurent les priorités affichées au budget primitif Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

4. SYDELA: MODIFICATIONS DES STATUTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, Vu la délibération n°2020-63 du 5 novembre 2020 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant que, par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses Communes membres ont accepté l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ à l'intercommunalité. Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question ;

Considérant que cette adhésion et le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA; Considérant qu'il est nécessaire d'engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE
- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux
 - Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu'île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical;
 - Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- APPROUVE les nouveaux statuts la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir le poste de chargé de Ressources humaines au service administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREE** un poste sur le grade d'adjoint administratif territorial contractuel (IB 354/IM330) pour 3 mois à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021 et autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement s'y référant.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Etude sur le Moulin du Pé de Vignard :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement de l'étude en cours confiée à Monsieur PASCAIL (Le Moulin Idéal) : Ce dernier est sur le point d'obtenir le droit d'eau, il a également pris contact avec le Sydela concernant l'étude technique hydroélectrique.

La salle située au-dessus de la route semble pouvoir être aménagée pour l'utiliser ultérieurement. Possibilité également d'utiliser aussi le haut du Moulin.

L'étude sera finalisée fin mars et présentée en conseil municipal.

- Rappel sur l'organisation des élections municipales partielles intégrales prévues le 14 février 2021

La salle retenue est à la salle polyvalente de loisirs, pour des raisons de sécurité sanitaire pour permettre aux personnes des ne pas se croiser et mettre en place des parcours fléchés.

Le 22 janvier, a lieu le contrôle des listes électorales. Le 28 est la date limite de dépôt de candidature auprès de la Préfecture.

Le 29, le Préfet fera le tirage au sort pour 'l'affichage.

Le 4 février, commission de contrôle de la propagande puis mise sous plis de la propagande par des agents volontaires.

Le 1^{er} février 2021, début de la campagne.

Question de Franck Le Calvé : A-t-on des retours sur les lampadaires qui ne fonctionnent plus, rue Pierre Abélard ? Cela fait presque un mois.

M. le Maire : c'est la Sydela qui gère les lampadaires et nous n'avons pas eu de retours. Nous allons les relancer.

Question de Jean-Jacques Loiret : Comment cela se passe pour les feux de la gare qui clignotent ? M. le Maire répond que c'est l'entreprise Bouygues qui gère.

M. Le Maire indique que c'est le dernier conseil municipal de l'équipe en place et remercie l'assemblée.

Séance levée à 21H40 Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 21 janvier 2021 à 20h00

Claudine BIGEARD	Céline CABOCHE	Serge CABOCHE	Bruno CESBRON
Lucienne DEHAINE	Alexandre FAGUET	Franck LE CALVE	Ingrid LOIRET
Jean-Jacques LOIRET	Cécile MAJORAL	Jean-Louis METAIREAU	Xavier RINEAU